

Le décret proposé aurait peu d'impact en soi en raison de sa nature technique. Les effets des étiquettes d'avertissement, par exemple, ont été évalués dans la proposition du gouvernement au Parlement d'une loi modifiant la loi sur le tabac (HE 38/2024 vp, pp. 14-25), notifiée le 16 avril 2024 par la notification 2024/0210/FIN.